

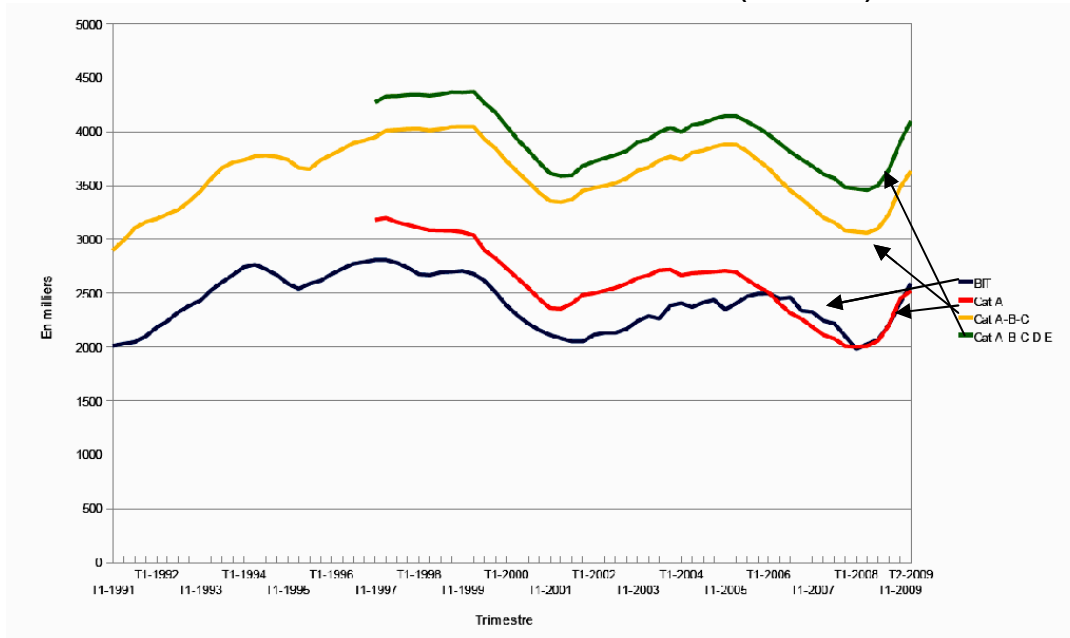
TD N°8 – LA MESURE DU CHÔMAGE

Site internet = <http://www.educnet.education.fr/insee/>

Cliquer sur le bandeau bleu « chômage »
Puis dans le menu de gauche sur « Qu'est-ce ? » puis « Mesure »

1 – Comment mesure-t-on le nombre de chômeurs ?

Evolution du nombre de chômeurs en France (en milliers)



Q1 – Que montre ce graphique ?

.....

.....

Q2 – En cliquant sur BIT : que faut-il pour être un chômeur officiel au sens du BIT ?

➤

➤

➤

Q2 – En cliquant sur pôle emploi : que faut-il pour être un chômeur officiel (DEFM catégorie A) ?

➤

➤

➤

Q3 – En cliquant sur Insee puis PSRE : quelle est la différence entre la définition du BIT et celle de l'Insee ?

.....

Q4 – Indiquez pour les cas suivants si ces individus seraient comptabilisés comme chômeurs par pôle emploi et/ou par l'enquête emploi de l'Insee (Tous les cas évoqués sont étudiés à la même date) :

	Demandeur d'emploi comptabilisé par pôle emploi	Chômage au sens du BIT (enquête emploi de l'Insee)
Sophie n'a pas travaillé la semaine dernière, est disponible pour prendre emploi dès la semaine prochaine et a répondu à deux offres d'emplois la semaine dernière. Elle ne s'est pas inscrite à pôle emploi car elle vient de terminer ses études et pense trouver rapidement un emploi par ses propres moyens.		
Djamila , inscrite à pôle emploi a terminé hier un CDD de trois mois. Elle a déjà répondu à plusieurs offres et est disponible immédiatement.		
Emmanuel est inscrit à pôle emploi et n'a pas eu le moindre emploi depuis trois mois. Il a obtenu un entretien d'embauche la semaine dernière et est disponible immédiatement.		
Julie n'est pas inscrite à pôle emploi. Elle n'a pas travaillé la semaine dernière et a répondu à plusieurs offres, mais n'est pas disponible avant un mois car elle vient d'accoucher.		
Nourdi est inscrit à pôle emploi. Il est disponible pour travailler immédiatement. Il a répondu à plusieurs offres. La semaine dernière, il a juste fait un remplacement d'une après-midi sur un chantier.		

2 – La porosité des frontières entre chômage, emploi et inactivité ?

Cliquer sur « pôle emploi »

Q1 – Quelle différence y-a-t-il entre la catégorie A et les catégories B et C ?

.....
.....
.....

Q2 – Quelle différence y-a-t-il entre la catégorie A, B, C et les catégories D et E ?

.....
.....
.....

La comptabilisation administrative du chômage

Depuis juin 2005, la comptabilisation de ces catégories a connu nombre de modifications d'ordre administratif qui brouillent les choses. Exemples :

- La convention de reclassement personnalisé (CPR). Mise en place par les partenaires sociaux, elle offre aux licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 personnes un service plus personnalisé que la norme. Ses bénéficiaires sont comptabilisés en catégorie 4 avec les chômeurs en formation et les femmes enceintes, alors que les licenciés économiques qui ne souscrivent pas à la CPR sont comptabilisés, pour l'essentiel, en catégorie 1. Selon le ministère, la mesure a permis de rayer de la liste des chômeurs 25 000 personnes depuis mi-2005.
- Les contrats aidés du plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo. Ce sont les dispositifs financés par l'Etat pour aider les chômeurs à se réinsérer. Ceux qui en bénéficient sont désormais comptabilisés en catégorie 5, créée à l'origine pour les personnes qui avaient un travail et voulaient en changer. Et ce même si la durée mensuelle du travail est inférieure à 78 heures. Une personne avec un emploi de moins de 78 heures par mois et sans contrat aidé est, elle, inscrite en catégorie 1. De la même manière, les chômeurs créateurs d'entreprise alimentent la catégorie 5. Les effets de ces mesures sur le décompte des chômeurs ne sont pas chiffrés. Mais les inscrits en catégorie 5 ont bondi en 2006.
- Les absences au contrôle et le suivi mensuel. Les demandeurs d'emploi doivent actualiser chaque mois leur situation auprès des Assedic pour indiquer s'ils sont toujours en quête d'un emploi ou s'ils ont travaillé au cours du mois passé. Depuis juin 2005, le ministère de l'emploi a raccourci le délai de régularisation dont ils disposent. Conséquence, le risque de radiation pour absence au contrôle a augmenté. Mécaniquement, cette réforme a fait baisser de plus de 20 000 le nombre de chômeurs.
- Par ailleurs, depuis janvier 2006, ces derniers bénéficient d'un rendez-vous mensuel à l'ANPE, contre deux par an auparavant. Ce qui s'est traduit par une augmentation des radiations administratives pour non présentation au rendez-vous. Selon l'ANPE, le suivi mensuel a réduit le chômage de 20 000 à 25 000 demandeurs d'emploi. Une partie des chômeurs radiés pour absence au contrôle ou non présentation au rendez-vous mensuel se réinscrivent à l'ANPE. Mais pas tous. Certains retrouvent du travail. D'autres savent qu'avec la réforme des filières ils sont en fin de droit et ne voient donc pas l'intérêt de se réinscrire. Une enquête sur un an du Conseil national de l'information statistique montre qu'un quart des sorties de l'ANPE correspondent à un non renouvellement de l'inscription, accidentel ou motivé (fin d'indemnisation), non suivi d'une réinscription.

(Source : Virginie Malingre, *Le Monde* du 10 mars 2007)

Q3 – Que suggère ce document ?

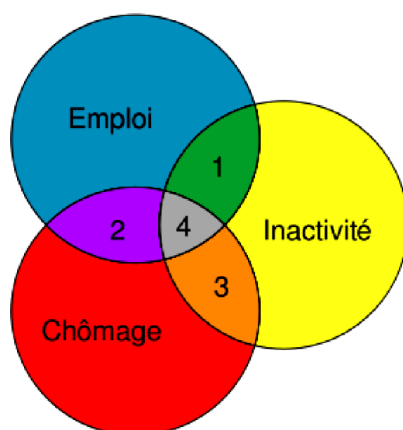
.....
.....
.....

Cliquer dans le menu de gauche sur « Sous emploi »

Q1 – Quelle est la définition du sous-emploi ? :

➤
.....

Le halo du chômage



Halo du chômage selon Freyssinet

1. Temps partiel voulu
2. Temps partiel subi
3. Formation, Cessation anticipée d'activité, chômeurs découragés.
4. Travail clandestin

Q2 – Quelles sont les catégories de personnes qui sont proches du chômage mais ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles ?

-
-
-

Soupçons autour des chiffres du chômage en 2006



Q2 – Quelles conclusions tirez-vous de ce dossier sur les statistiques du chômage ?

-
-